



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 2 mai 2022, à l'adoption du règlement suivant :

- 309-2022 intitulé : *Règlement décrétant le remplacement et l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 500 000 \$*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 12 juillet 2022.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 19 juillet 2022.

Marie-Josée Charron, greffière